



20^e édition

Porquerolle's Classic

du 8 au 11 juin 2023

AVIS DE COURSE

Yacht Club de Porquerolles • 83400 Ile de Porquerolles • Tél. 04 94 58 34 49 • yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr



Photo: © Gilles Couderc & BAKELLEDIGER

AVIS DE COURSE

Porquerolle's Classic 2023

AUTORITÉ ORGANISATRICE

La Porquerolle's Classic est organisée sous l'égide du Comité International de la Méditerranée (CIM), de l'Association Française des Yachts de Tradition (AFYT) et de la Fédération Française de Voile (FFV) par le Yacht Club de Porquerolles, et avec le patronage du Yacht Club de France. La régata se déroulera du 8 au 11 juin 2023 en baie d'Hyères, à partir de l'île de Porquerolles.

PRÉAMBULE :

Les moyens digitaux [tableau d'information](#) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1 RÈGLES :

La régata sera régie par :

1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021- 2024,
2. les prescriptions et règlements de la FFV,
3. les règles de la jauge CIM,
4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
5. en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITÉ :

En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par le Yacht Club de Porquerolles, autorité organisatrice. Les concurrents devront notamment arborer les pavillons publicitaires du ou des partenaires des organisateurs avant et après chaque course, une fois amarrés au port.

3 ADMISSIBILITÉ :

La régata est ouverte aux yachts de tradition jaugés CIM et possédant un certificat CIM valide dans les classes :

- Epoque Aurique,
- Epoque Marconi,
- Classiques Marconi.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à cette épreuve et en conséquence de ne pas agréer l'inscription de certains bateaux.

3.1 - Chaque équipier ou personne embarquée de nationalité française ou résidant en France doit présenter lors de l'inscription en ligne une licence de la FFVoile validée « compétition » ; les mineurs doivent présenter une autorisation parentale avec désignation du responsable légal.

3.2 - Chaque équipier ou personne embarquée de nationalité autre que française et ne résidant pas en France doit présenter au moment de son inscription un justificatif de son appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF, une attestation d'assurance responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'euros, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale s'il est mineur.

4 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur le site : www.yachtclubporquerolles.fr ou directement ici :

[S'inscrire](#)

et devront être complétées avant le 1er juin 2023.

Les inscriptions définitives auront lieu le Jeudi 8 juin 2023 à Porquerolles. Les dossiers d'inscription seront considérés complets qu'une fois accompagnés :

- du règlement des droits d'inscription,
- de la copie du certificat de jauge CIM 2023,
- d'une attestation d'assurance « Responsabilité Civile Compétition » valide pour la course,
- de la liste d'équipage,
- des licences et certificats correspondants conformément aux paragraphes 3.1 et 3.2,
- de l'autorisation du port de publicité

5 – DROITS D'INSCRIPTION

Les droits requis sont :

- 350 € pour une longueur de coque LT inférieure à 10 mètres,
- 425 € pour une longueur de coque LT supérieure ou égale à 10 mètres, inférieure à 15 mètres,
- 525 € pour une longueur de coque LT supérieure ou égale à 15 mètres, inférieure à 20 mètres,
- 650 € pour une longueur de coque LT supérieure ou égale à 20 mètres, inférieure à 25 mètres,
- 800 € pour une longueur de coque LT supérieure ou égale à 25 mètres.

+ participation de 25 € par équipier pour l'ensemble des bateaux inscrits

6 – PROGRAMME

Le programme ci-dessous pourra subir des modifications.

Les concurrents en seront avisés par voie dématérialisée la veille avant 20h.

Les modes de communication entre les participants et l'organisation seront déterminés et précisés au plus tard le jeudi 8 juin 2023 à l'issue de la validation des inscriptions définitives.

Jeudi 8 Juin

- Confirmation des inscriptions

Vendredi 9 juin

- 09h30 Briefing des skippers
- 11h00 Mise à disposition sur l'eau

Samedi 10 juin

- 10h00 Briefing des skippers
- 11h00 Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 11 juin

- 10h00 Briefing des skippers
- 11h00 Mise à disposition sur l'eau – Trophée Moonbeam –

7 INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course seront remises aux concurrents par voie dématérialisée dès que leur dossier d'inscriptions sera complet.

Les instructions de course ne seront pas remises sous format papier. Les participants devront imprimer par leur propre moyens les documents de course..

8 PARCOURS :

Les parcours seront de types construits ou côtiers et seront définis dans les Instructions de Course.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ :

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT :

Le classement sera établi en temps compensé, temps sur temps.

- Le mode de classement utilisé sera le Système de points à Minima (Annexe A4 des RCV),

L'épreuve sera validée si au moins une course est validée,

- Si plus de 3 courses sont validées, le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable.

11 – EVACUATION DES DETRITUS

RCV 55 est modifiée par la phrase suivante : « cependant le rejet de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

12 – PLACES AU PORT

Les bateaux inscrits à la Porquerolle's Classic bénéficient d'une place au port de Porquerolles du Mercredi 7 juin au Lundi 12 juin au matin.

13 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, à terre ou en mer, et aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14 – COMMUNICATIONS RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

15 – SECURITE

En participant à cette comLes chefs de bord s'engagent à respecter l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 1995 (et en particulier à se conformer à la catégorie de navigation correspondant à l'armement de leur navire) :

«Article 4 : le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.»

Sur le plan de l'armement de sécurité, les voiliers devront être conformes à la législation de leur pavillon pour le parcours effectué, notamment la catégorie de navigation à moins de 6 miles d'un abri (division 204).

Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles (réf. cartes SHOM 7407, 7282 + facultatives 6615 et 6616).

16 – DROITS A L'IMAGE

En confirmant leur inscription, les participants accordent de facto et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice et à ses partenaires, le droit de produire, d'utiliser et de montrer toutes citations, images, vidéos aussi bien d'eux-mêmes que de leurs bateaux réalisés pendant l'épreuve.

Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout media (incluant sans limitation la publicité). Le nom et la biographie des équipiers pourront également être utilisés à cet effet.

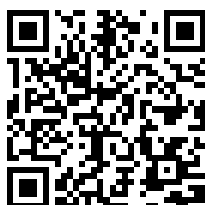


Tableau d'information en ligne

Informations complémentaires :

PORQUEROLLE'S CLASSIC

Yacht Club de Porquerolles

Ile de Porquerolles

83400 Hyères

Mail : yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr